

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-240

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville - Signature du marché.

La Ville de Bayonne conduit depuis plusieurs années une politique de développement d'une restauration collective responsable qui s'intègre dans son Projet de Développement Durable.

La restauration collective constitue également un axe majeur de la politique éducative menée par la collectivité compte tenu :

- du nombre de bénéficiaires concernés au quotidien soit environ 2 500 élèves ;
- de la volonté municipale de contribuer à préserver la santé, le développement et le bien-être individuel grâce à une alimentation saine, équilibrée, diversifiée, de qualité et adaptée aux besoins de chacun ;
- de la nécessité de promouvoir une alimentation raisonnée et responsable en s'appuyant sur l'éducation au goût et une sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires.

Le marché actuel de prestations de restauration collective expirant le 31 décembre 2021, il convient de procéder à la signature du nouveau marché. La prestation porte sur la fourniture et la livraison de repas aux 21 restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées bayonnaises, aux 3 crèches municipales, au centre Pausa.

Le présent marché a fait l'objet d'une précédente délibération du 03 juin 2021 portant le n°DE-2021-093. Cependant celle-ci doit être modifiée puisqu'un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 17 juin 2021 a imposé la fixation d'un montant maximum dans les accords-cadres. De plus le marché de fourniture de repas a été étendu au Centre Pausa augmentant dès lors le nombre de repas ainsi que l'estimation.

Une attention toute particulière est donnée à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; l'éducation alimentaire et l'intégration de principes liés à la préservation de l'environnement et au développement durable (développement de filières locales d'approvisionnement, introduction de composantes issues de l'agriculture biologique,...).

Dans ces conditions, il sera conclu un accord-cadre à bons de commande, sans minimum mais affecté d'un montant maximum de 2 050 000 € HT par an, d'une durée d'un an reconductible 2 fois avec un démarrage des prestations le 01 janvier 2022.

Les prestations comportent par an :

pour les écoles	332 500 repas
pour les crèches	22 000 repas
pour le centre Pausa	109 500 repas

Soit un nombre total de repas par an de 464 000.

Concernant la solution de base, le montant annuel de l'accord-cadre est estimé à 1 996 000 € HT soit sur la durée totale à 5 988 000 € HT.

La procédure d'appel d'offres ouvert retenue pour la mise en concurrence a été lancée le 11 octobre 2021.

A l'issue de l'analyse des offres qui étaient à remettre le 29 novembre 2021, la commission d'appel d'offres, réunie le 02 décembre 2021, a attribué le marché public à la société SCIC l'EOLE, sis Espace Jean Bertin - Avenue du 1er Mai à 40220 TARNOS, pour un montant annuel de 2 096 222 € HT.

L'offre a été classée en première position au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-dessous :

- 1 - Qualité de la prestation et sécurité alimentaire (notée sur 25 points)
- 2 - Qualité des repas (notée sur 26 points)

- 3 - Prise en compte du développement durable dans son volet environnemental (notée sur 10)
- 4 - Prise en compte du développement durable dans son volet social (noté sur 5)
- 5 - Mesures d'accompagnement en cas d'intoxication alimentaire (notées sur 4)
- 6 - Mesure du degré de satisfaction des usagers (notée sur 4)
- 7 - Formation des agents du service éducation et des crèches municipales (notée sur 6)
- 8- Prix des prestations (noté sur 20)

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à :

- signer le marché public à intervenir avec l'attributaire pressenti indiqué ci-dessus pour une durée d'un an, reconductible 2 fois ;
- à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement dudit marché public.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint